

Info-Labo
Laboratoires

2026-11-05

Pour : Les professionnels autorisés à prescrire des analyses de laboratoire et le personnel des centres de prélèvement et des unités de soins

Vitesse de sédimentation – SIL-P et règle de pertinence pour l'usage judicieux des analyses de biologie médicale

Dans le cadre de l'implantation du SIL-P, la règle de pertinence clinique de l'INESSS est appliquée aux demandes d'analyse de vitesse de sédimentation. Selon cette règle, l'analyse de la vitesse de sédimentation n'est pas recommandée comme test de dépistage général chez les patients asymptomatiques, notamment en raison de son manque de spécificité. Pour la majorité des suivis inflammatoires ou infectieux courants, le dosage de la protéine C-réactive (CRP) doit être privilégié.

La vitesse de sédimentation demeure toutefois pertinente dans certaines conditions cliniques particulières :

- Artérite temporale;
- Arthrite inflammatoire;
- Hodgkin;
- Ostéomyélite chronique;
- Polymyalgia rheumatica.

Afin de permettre l'application de cette règle de pertinence, l'indication clinique doit être précisée sur la requête**.** En l'absence de l'une des indications cliniques mentionnées ci-dessus, la demande de vitesse de sédimentation sera automatiquement annulée par le laboratoire, sauf lorsqu'elle est prescrite par un hématologue, un interniste, un rhumatologue ou un immunologue.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

« Signature autorisée »

Dr Pascal Pelletier
Directeur médical Optilab et
Chef du département clinique des laboratoires

« Signature autorisée »

Dre Andrée-Anne Houde, Biochimiste clinique
Service de biologie médicale